



Nombre de Conseillers :

- En exercice : 28
- Présents : 19
- Représentés : 9

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 FEVRIER 2019 à 18h

Le Conseil Municipal de la Commune de Terville s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 20 février 2019 sous la présidence de M. Patrick Luxembourger, Maire

En présence de : Mme Hoël, M. Boulay, Mme Vanduch, Mme Wagner, M. Froehlicher, Mme Merscher-Vogel (jusqu'au point n°15), M. Berardi, Mme Even (à partir du point n°1), M. Hoël, Mme Nalepa, Mme Dalla Favera, M. Mielcarek (à partir du point n°1), Mme Cailliez, Mme Baldo, M. Bier, M. Delon, M. Perniceni, Mme Le Lay

Ont donné procuration : M. Ackermann à M. Boulay, M. Tomaz à M. Luxembourger, Mme Huot à Mme Hoël, M. Pas à M. Hoël, M. Maggioli à Mme Cailliez, M. Ziegler à Mme Wagner, Mme Ounissar à Mme Vanduch, M. Costagliola à M. Berardi, Mme Laurent à M. Delon, Mme Even à Mme Nalepa, M. Mielcarek à Mme Dalla Favera, Mme Merscher-Vogel à M. Froehlicher

Secrétaire de séance : M. Bier

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du 18 décembre 2018
Communications de Monsieur le Maire
Désignation du secrétaire de séance

1. Communication sur décisions prises en application de la délégation permanente
2. Installation d'un nouveau conseiller municipal
3. MOTION – Projet A31 bis
4. Remplacement d'un membre au sein de la commission des affaires sociales
5. Remplacement d'un membre au sein de la Commission d'Appel d'Offres
6. Débat d'Orientations Budgétaires 2019
7. Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement
8. Ouverture de crédits d'investissement en l'attente du vote du Budget Primitif 2019
9. Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale – 2^{ème} acompte 2019
10. Concours du Trésorier Principal – Indemnité de conseil
11. Cession d'un terrain communal – Boucle Marc Aurèle
12. Acquisition d'un immeuble situé 2 route de Marspich
13. Autorisation d'une servitude de passage
14. Convention de servitude avec la Société ENEDIS
15. Création d'emplois statutaires
16. Avenant n°1 à la convention de coordination de la Police Communale et de la Police Nationale
17. Signature d'une convention de partenariat Ville de Terville – Association Tervilloise du Nouvel Age
18. Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville » - Extension de la compétence « petite enfance » - Mise à disposition de locaux municipaux
19. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – Exercice 2017
20. Demande d'inscription d'un point supplémentaire
21. Point supplémentaire : Autorisation de cession accordée à la SEBL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le procès-verbal du 18 décembre 2018
 - DESIGNNE comme secrétaire de séance Monsieur Philippe BIER
- 1- PREND ACTE des communications prises en application de la délégation permanente du Maire
 - 2- PREND ACTE de l'installation de Monsieur Philippe BIER, nouveau conseiller municipal
 - 3- ADOPTE la motion « Projet A31 bis »

- 4- DECIDE d'élire Monsieur Philippe BIER en tant que membre de la commission des affaires sociales
- 5- DECIDE d'élire Monsieur Philippe BIER en tant que membre au sein de la Commission d'Appel d'Offres
- 6- PREND ACTE des orientations budgétaires 2019
- 7- DECIDE de la révision des AP/CP 2018-1 et 2018-2 ainsi que de la création de l'AP/CP 2019-1 comme suit :

Intitulé	Opération	Statut	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
2018-1 Complexe sportif (travaux +MO)	10016	révisée	4 600 000 €	1 549 000 €	1 850 000 €	1 201 000 €	- €
2018-2 Extension GS du Moulin (MO+travaux)	10018	révisée	1 405 000 €	190 000 €	- €	300 000 €	915 000 €
2019-1 Aménagement parvis cplexe sportif (MO+travaux)	10019	créée	1 482 000 €		589 000 €	893 000 €	
TOTAL			7 487 000 €	1 739 000 €	2 439 000 €	2 394 000 €	915 000 €

- 8- AUTORISE l'ouverture des crédits en investissement d'un montant total de 605 800 € (représentant 15,43 % des crédits ouverts en N-1) détaillés, comme ci-dessous :

Chapitre	Article	Libellé de l'investissement	ouverture 2019
21	2184	Casiers pour armes police municipale	3 200 €
21	2188	Pistolets équipement police municipale	4 000 €
21	2183	Matériel informatique	5 000 €
23	2312	Démolition mur parc rue Haute+cloture	45 000 €
23	2313	Travaux Chatillon école de musique	50 000 €
10019	2031	Etude aménagement parvis 112	116 000 €
21	2132	Achat maison r Marspich	315 000 €
23	2313	Travaux maison médicale rte Marspich	60 000 €
21	2188	Urnes élections	600 €
23	2313	Avenant Trx Brassens	7 000 €
Total			605 800 €

S'ENGAGE à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2019

- 9- VERSE au Centre Communal d'Action Sociale de Terville un deuxième acompte sur subvention d'un montant de 60 000€ ; INSCRIT la dépense au budget primitif 2019 de la Ville à l'article 657362 fonction 520
- 10- DEMANDE le concours du nouveau Trésorier Principal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance ; FIXE l'indemnité de conseil au taux de 60% par an ; DECIDE de calculer cette indemnité conformément au barème en vigueur et de l'attribuer à Mme Mireille CHALI, chef du centre des finances publiques de Thionville, et ce à partir de sa date d'entrée en fonction ; DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 011 du budget de fonctionnement 2019 et suivants
- 11- PRONONCE la désaffectation de l'usage public de la parcelle cadastrée n° 339 en section 9 ; AUTORISE la cession de la parcelle communale, cadastrée n° 339 en section 9, à la société Deltaménagement ; FIXE le prix de vente à 1080 euros ; AUTORISE le Maire ou le deuxième Adjoint à signer l'acte et toutes pièces utiles ; IMPUTE la recette à l'article 775
- 12- DECIDE de l'acquisition de la parcelle bâtie cadastrée numéro 281 en section 11, d'une contenance de 5 ares 66 centiares, pour un montant de 290 000 euros ; ACCEPTE l'occupation du logement à l'étage par l'actuelle propriétaire pour une durée maximale de deux ans après la signature de l'acte notarié ; AUTORISE le Maire ou en cas d'empêchement, son Deuxième Adjoint, à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces utiles ; DESIGNNE l'étude de Maîtres THOMAS et JACOB pour la rédaction de l'acte ; PREND EN CHARGE les frais d'acte ; IMPUTE la dépense à l'article 2132

- 13- **AUTORISE** l'inscription d'une servitude de passage sur les parcelles n° 316 et 414 en section 5 au profit de la parcelle n° 366 ; **DIT** n'y avoir lieu à perception d'un droit d'usage mais que l'ensemble des frais liés à l'inscription de cette servitude de passage seront à la charge des requérants
- 14- **APPROUVE** la convention de servitude pour la pose d'un câble souterrain Basse Tension rue Auguste Rodin sur la parcelle n° 496 de la section 14 ; **AUTORISE** la perception de l'indemnité forfaitaire convenue ; **AUTORISE** le Maire, ou son deuxième adjoint, à signer la convention avec la société ENEDIS
- 15- **APPROUVE** la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps complet de responsable des services techniques au grade d'ingénieur relevant de la catégorie hiérarchique A du cadre d'emplois des ingénieurs ou au grade de technicien ou technicien principal, de la catégorie hiérarchique B du cadre d'emplois des techniciens ; **DIT** que cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir ; **DIT** que le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste ; **DIT** que le grade du candidat retenu fera l'objet, après le recrutement d'une mise à jour du tableau des effectifs ; **APPROUVE** la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique chargé de la surveillance des voies publique, de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints techniques ; **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 012 du budget de fonctionnement 2019 et des suivants
- 16- **AUTORISE** la passation de l'avenant à la convention de coordination de la police municipale de Terville et de la police nationale ; **AUTORISE**, le cas échéant, la réactualisation de la convention de mutualisation des polices pluri-communales de Thionville et Terville ; **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération
- 17- **APPROUVE** la signature d'une convention de partenariat avec l'ATNA à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée d'un an ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure permettant la bonne exécution de cette délibération
- 18- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de l'équipement « La Baleine Bleue », à compter du 1^{er} janvier 2019 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux écritures comptables de mise à disposition des biens transférés ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure permettant la bonne exécution de cette délibération
- 19- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – Exercice 2017
- 20- **AUTORISE** l'inscription d'un point supplémentaire
- 21- **AUTORISE** la SEBL à signer les promesses de vente et le cas échéant, à signer les cessions définitives aux conditions fixées dans la présente délibération avec la Société H.V. s'agissant d'un terrain à bâtir situé rue Didier Pironi d'une surface approximative de 1 636 m² au prix de 105 € HT/m², augmenté d'un somme de 25 € HT/m² en cas de réalisation d'un giratoire d'accès à l'autoroute ; **DIT** que la SEBL devra rendre compte à la Ville de ses activités

Affiché le - 5 MARS 2019



Le Maire,

Patrick Luxembourgger